



Etats Financiers de la Section Générale au 31.12.2023

**examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 12/03/2024**

SOMMAIRE

DETAILLE

Etats Financiers de la Section Générale au 31.12.2023	1
1. Etats financiers sociaux	4
1.1 Bilan	4
1.2 Hors-bilan	5
1.3 Compte de résultat	6
2. Notes annexes aux états financiers.....	7
2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2.1.1 Evènements marquants de la période	7
2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture	8
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
2.2.1 Enregistrement en compte de résultat.....	9
2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.....	9
2.2.3 Titres et opérations sur titres	11
2.2.4 Instruments financiers à terme	12
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	14
2.2.6 Immobilier de placement.....	15
2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	15
2.2.8 Dettes représentées par un titre	15
2.2.9 Provisions	15
2.2.10 Engagements sociaux	16
2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	17
2.2.12 Impôts sur les bénéfices	17
2.2.13 Opérations en devises	17
2.2.14 Recours à des estimations	18
2.3 Notes relatives au bilan	19
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit	19
2.3.2 Opérations avec la clientèle.....	20
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	21
2.3.4 Participations	23
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	25
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers.....	26

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit	26
2.3.8 Opérations avec la clientèle.....	27
2.3.9 Dettes représentées par un titre	28
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	29
2.3.11 Provisions	30
2.3.12 Variation des capitaux propres	31
2.3.13 Risques de crédit	32
2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	34
2.4 Notes relatives au hors-bilan	35
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	35
2.4.2 Instruments financiers à terme	36
2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés	39
2.5 Notes relatives au compte de résultat	40
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	40
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	40
2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	41
2.5.4 Autres intérêts et assimilés.....	41
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable	42
2.5.6 Produits et charges de commissions	42
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	42
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	43
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	43
2.5.10 Charges générales d'exploitation	44
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	45
2.5.12 Coût du risque	45
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	45
2.5.14 Charge d'impôt.....	46
2.6 Notes spécifiques	47
2.6.1 Plan France 2030	47
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur	48

1. Etats financiers sociaux

1.1 Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		63 599	64 432
Caisse, banques centrales		629	1 644
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	25 072	24 192
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	37 898	38 596
Opérations avec la clientèle	2.3.2	4 979	4 181
Comptes ordinaires débiteurs		343	206
Autres concours à la clientèle à terme		4 636	3 975
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2.3.3	52 118	57 509
Obligations et autres titres à revenu fixe		31 957	38 843
Actions et autres titres à revenu variable		20 161	18 666
Participations	2.3.4	34 439	31 486
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.3.5	6 162	6 022
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.6	7 891	7 793
Total Actif		169 188	171 423
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	2.3.7	11 372	15 037
Dettes envers les établissements de crédit à vue		7 063	10 803
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 309	4 234
Opérations avec la clientèle	2.3.8	88 741	91 799
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		72 250	76 415
Autres dettes envers la clientèle		16 491	15 384
Dettes représentées par un titre	2.3.9	35 420	33 097
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.10	8 292	6 793
Provisions	2.3.11	507	495
Dépôts de garantie			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2.3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	2.3.12	24 300	23 646
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		3 794	3 251
Résultat de l'exercice		2 181	2 173
Acompte sur versement à l'état		(887)	(990)
Total Passif		169 188	171 423

1.2 Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	14 134	15 215
En faveur d'établissements de crédit	12 536	14 054
En faveur de la clientèle	1 596	937
Engagements de financement douteux	2	224
Engagements de garantie	436	422
D'ordre d'établissements de crédit	265	292
D'ordre de la clientèle	171	130
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	27 120	26 623
Reçus d'établissements de crédit	27 120	26 623
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	22 510	24 961
Reçus d'établissements de crédit	20 468	22 875
Reçus de la clientèle	744	711
Reçus de l'État et assimilés	1 298	1 375
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 673	2 676
Titres à livrer		2
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	27 523	27 727
Autres engagements reçus	7	

1.3 Compte de résultat

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)			
Intérêts et produits assimilés		4 716	2 171
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	1 519	481
Opérations avec la clientèle	2.5.2	166	135
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	1 770	914
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	1 261	641
Intérêts et charges assimilées		(4 068)	(1 516)
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(699)	(253)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(789)	(309)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(993)	(410)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(1 587)	(544)
Revenus des titres à revenu variable	2.5.5	2 077	2 198
Commissions (produits)	2.5.6	20	16
Commissions (charges)	2.5.6	(35)	(33)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.5.7	47	41
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.5.8	1 387	(358)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	2.5.9	(584)	(108)
Produit net bancaire		3 560	2 411
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(575)	(470)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(202)	(177)
Résultat brut d'exploitation		2 783	1 764
Coût du risque	2.5.12	(18)	(3)
Résultat d'exploitation		2 765	1 761
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	2	611
Résultat courant avant impôt		2 767	2 372
Charge d'impôt	2.5.14	(586)	(199)
Résultat net		2 181	2 173

2. Notes annexes aux états financiers

2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

2.1.1 Evènements marquants de la période

2.1.1.1 Emissions d'obligations

Le 9 février 2023, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation d'un montant de 1 milliard d'euros avec une maturité de 10 ans et un coupon de 3.125%. L'emprunt a été émis à un spread de +29 points de base au-dessus des emprunts d'État français.

Le 23 mai 2023, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation durable d'un montant de 500 millions d'euros avec une maturité de 5 ans et un coupon de 3%, l'emprunt a été émis à un spread de +27 points de base au-dessus de l'OAT du 25 mai 2028. Une deuxième obligation a été lancée le 11 octobre 2023 avec une maturité de 7 ans et un coupon de 3.375%, l'emprunt a été émis à un spread de +28 points de base au-dessus de l'OAT du 25 novembre 2030.

Ces dernières transactions représentent les sixième et septième émissions ESG de la Caisse des Dépôts depuis 2017 et permettent de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux ainsi que sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

2.1.1.2 Viaduc de Millau

Le 15 juin 2023, la Caisse des Dépôts a cédé sa participation de 49 % dans la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau au groupe Eiffage pour un montant de 236,5 millions d'euros et a enregistré dans les comptes sociaux un résultat de cession de 120 millions d'euros.

2.1.1.3 Euroclear

Au cours du premier semestre 2023, la Caisse des Dépôts a renforcé sa participation dans Euroclear avec l'acquisition complémentaire de 3% du capital pour un montant de 198 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, la Caisse des Dépôts détient 10,91% du capital d'Euroclear.

2.1.1.4 Coriance

Le 18 octobre 2023, le consortium constitué par Vauban Infrastructure Partners et la Caisse des Dépôts, respectivement à hauteur de 50,1% et de 49,9%, a acquis la totalité du capital de Coriance. Coriance construit, développe et exploite des réseaux de chaleur et de froid urbains alimentés localement et majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération pour accompagner durablement les collectivités locales et les acteurs industriels dans leur transition énergétique.

La participation Coriance est comptabilisée dans les comptes sociaux pour un montant de 220 millions d'euros. Un prêt d'associé a été également consenti à Coriance pour un montant mis à disposition au 31 décembre 2023 de 324 millions d'euros.

2.1.1.5 CDC Habitat

Afin de soutenir la production de logements qui fait face à un fort ralentissement depuis mi-2022, le groupe CDC Habitat, avec l'appui de son actionnaire Caisse des Dépôts, a engagé un plan de soutien exceptionnel afin de répondre aux besoins de logements sur les territoires. Ce plan de soutien s'est matérialisé au cours de l'année 2023 par la commande de 17 000 logements, dont 12 000 logements locatifs intermédiaires et 5 000 logements locatifs sociaux.

Ce plan qui s'inscrit dans la politique globale menée par le Groupe Caisse des Dépôts au service d'un habitat accessible à tous, a bénéficié d'un apport de fonds propres de 500 M€ de la Caisse des Dépôts à CDC Habitat.

Un apport de 150 M€ a également été réalisé par la Caisse des Dépôts en faveur de CDC Habitat, afin de poursuivre le développement de ses partenariats en Métropole et Outre-mer avec des Organismes de logements sociaux et Sociétés d'économie mixte initiés dans le cadre de la Loi Elan et à l'occasion desquels l'apport de fonds propres de CDC Habitat permet de dynamiser la production en logements sociaux et l'amélioration du parc existant, notamment en termes de performance énergétique et de stratégie bas carbone.

2.1.1.6 Orpéa

Avec 50,18 % des actions du numéro deux français des Ehpad, le groupement mené par la Caisse des Dépôts est devenu en décembre 2023 l'actionnaire majoritaire du groupe Orpéa. Une acquisition qui vient confirmer et renforcer le rôle croissant du groupe Caisse des Dépôts dans le secteur du « grand âge » et de la santé.

Le groupement composé du groupe Caisse des Dépôts, dont CNP Assurances, de la MAIF et de la MACSF, détient désormais 50,18% des titres du groupe Orpéa – et sept sièges sur treize au conseil d'administration – à l'issue de l'augmentation de capital de 1,16 Md€ à laquelle il a souscrit dans le cadre de la restructuration financière de l'entreprise. La Caisse des Dépôts Section Générale détient 22,41% du capital d'Orpéa, la Maif 14,81%, MACSF 7,41% et CNP Assurances 5,56%.

La participation Orpéa est comptabilisée dans les comptes sociaux pour un montant de 518 millions d'euros.

Le 16 janvier 2024, Orpéa a lancé une troisième augmentation de capital d'environ 390 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à laquelle les membres du groupement constitué par la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF se sont engagés à souscrire pour un montant de 195,7 millions d'euros. A ce titre, la Caisse des Dépôts Section Générale s'est engagée à souscrire 6 750 267 970 actions nouvelles pour un montant de 87,4 millions d'euros et CNP Assurances 1 629 306 077 actions nouvelles pour un montant de 21,7 millions d'euros.

2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la Section générale au 31 décembre 2023.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2022.

2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

Les intérêts négatifs sont présentés de la manière suivante au compte de résultat :

- Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et charges assimilées » ;
- Les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés ».

2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

- Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts ou de l'acquisition de crédits sont étalés en résultat de manière actuarielle au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective des prêts, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

La Section générale applique la définition du défaut prudentiel figurant aux articles 127 et 178 du règlement UE n°575/2013, complétés par les lignes directrices 2016/07 publiées par l'Autorité bancaire européenne.

Ainsi, la définition des encours en défaut est précisée par :

- L'introduction d'un seuil de matérialité relatif et d'un seuil de matérialité absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut ; et
- La clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire de trois mois pour les encours non restructurés et d'un an pour les encours restructurés.

Cette définition du défaut règlementaire étant représentative du risque de crédit avéré au sens comptable, la définition du douteux comptable est alignée sur la définition du défaut prudentiel.

Sont ainsi considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois et supérieures aux seuils de matérialité règlementaires, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine après une période probatoire de trois mois et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent également être portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après une période probatoire d'un an.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
 - Des concessions par l'entité ;
 - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2.2.3 Titres et opérations sur titres

2.2.3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

2.2.3.1.1 Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

2.2.3.1.2 Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

2.2.3.1.3 Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2.2.3.1.5 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de Bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

2.2.3.2 Opérations sur titres

2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

2.2.4.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

2.2.4.4 Soutles

Les soutles de négociation sont étalées sur la durée de vie des contrats.

Les soutles de résiliation sont rapportées immédiatement en résultat. Lorsque le contrat est résilié mais remplacé pour une opération de couverture, la soultte afférente est étalée sur la durée de vie du contrat.

2.2.4.5 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques (voire 10 ans pour certains projets informatiques spécifiques dont l'utilisation est prévue sur cette durée).

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

2.2.6 Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

2.2.7.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.8 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.2.9 Provisions

Figurent sous cette rubrique :

2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le Fonds d'épargne.

2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » du 6 juillet 2017 et son avenant n°1 du 8 novembre 2021.

Ces provisions tiennent compte de l'adoption de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale qui porte la réforme des retraites en France (dont le passage de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans). Cette réforme constitue une modification de régime au sens de la recommandation de l'ANC n°2013-02 (voir ci-après le paragraphe 1.2.10 « Engagements sociaux »), dont l'impact a fait l'objet d'une comptabilisation au compte de résultat pour un montant non significatif au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, l'« Accord relatif à un dispositif de reconnaissance de l'engagement tout au long du parcours professionnel des personnels publics de la Caisse des Dépôts », signé le 13 juillet 2023, est venu transposer le dispositif de reconnaissance sur le long terme des parcours professionnels des agents publics et statutaires CANSSM avec celui applicable aux salariés au titre des médailles du travail. L'impact non significatif de cette modification d'un régime existant a également été enregistré en compte de résultat.

2.2.9.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues du « Dispositif expérimental de rupture conventionnelle individuelle accompagnée pour les collaborateurs en cours de carrière au sein de l'établissement public Caisse des Dépôts sur la période 2023-2025 » du 28 septembre 2022.

2.2.10 Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps, aménagement du temps de travail en fin de carrière ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013 qui vient d'être modifiée le 5 novembre 2021. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres (soit la méthode 2 de la recommandation précitée).

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Suite à la modification apportée par l'ANC le 5 novembre 2021 à sa recommandation n°2013-02, la Caisse des Dépôts a opté pour la répartition des droits à prestations de ses régimes d'indemnités de départ à la retraite concernés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail, aux comptes épargne temps et au dispositif d'aménagement du temps de travail en fin de carrière sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

2.2.12 Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2023 s'établissent :

- À 25,83 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 3,10 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

2.2.13 Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

2.2.14 Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

2.3 Notes relatives au bilan

2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	6 393	403
Intérêts courus	61	1
Comptes et prêts au jour le jour	15 700	21 000
Créances sur les établissements de crédit à vue	22 154	21 404
Crédits de trésorerie	352	1 796
Capital et assimilé	340	1 790
Intérêts courus	12	6
Crédits divers	15 392	15 396
Capital et assimilé ⁽¹⁾	15 313	15 326
Intérêts courus	79	70
Créances sur les établissements de crédit à terme	15 744	17 192
Créances sur les établissements de crédit	37 898	38 596

(1) Dont 14 991 M€ de prêts au Fonds d'épargne (14 917 M€ au 31 décembre 2022).

2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires clientèle	340	197
Créances douteuses	7	15
Dépréciations	(6)	(7)
Intérêts courus	2	1
Comptes ordinaires débiteurs à vue	343	206
Crédits de trésorerie et créances commerciales	608	575
Capital et assimilé	530	482
Créances douteuses	218	242
Dépréciations	(141)	(149)
Intérêts courus	1	
Crédits à l'équipement	1 655	1 383
Capital et assimilé	1 613	1 346
Créances douteuses	6	9
Dépréciations	(3)	(4)
Intérêts courus	39	32
Crédits au logement	800	620
Capital et assimilé	797	617
Créances douteuses	2	3
Dépréciations		
Intérêts courus	1	
Crédits divers	1 573	1 397
Capital et assimilé	1 511	1 332
Créances douteuses	104	125
Dépréciations	(46)	(62)
Intérêts courus	4	2
Autres concours à la clientèle à terme	4 636	3 975
Opérations avec la clientèle	4 979	4 181

2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2023					31/12/2022				
	Titres de transaction	Titres de placement ⁽¹⁾	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		2 647	22 425		25 072		2 830	21 362		24 192
Effets publics et valeurs assimilées		2 647	22 425		25 072		2 830	21 362		24 192
Titres prêtés										
Obligations et autres titres à revenu fixe		23 229	8 728		31 957		30 462	8 381		38 843
Obligations		7 775	6 681		14 456		7 103	5 397		12 500
Autres titres à revenu fixe		15 454	2 047		17 501		23 359	2 984		26 343
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 325		16 836	20 161		3 224		15 442	18 666
Actions		681		13 981	14 662		846		12 959	13 805
OPCV		2 644		2 834	5 478		2 377		2 464	4 841
Autres titres à revenu variable				21	21		1		19	20
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		29 201	31 153	16 836	77 190		36 516	29 743	15 442	81 701

2.3.3.2 Éléments complémentaires

	31/12/2023					31/12/2022				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		2 647	22 425		25 072		2 830	21 362		24 192
Valeur brute		2 781	22 106		24 887		3 019	20 219		23 238
Primes/Décotes		(14)	47		33		5	870		875
Créances rattachées		33	272		305		30	273		303
Dépréciations		(153)			(153)		(224)			(224)
Valeur de marché		2 636	21 945		24 581		2 799	19 947		22 746
Obligations et autres titres à revenu fixe		23 229	8 728		31 957		30 462	8 381		38 843
Valeur brute		23 571	8 660		32 231		30 949	8 326		39 275
Primes/Décotes		(53)	(14)		(67)		(8)	(6)		(14)
Créances rattachées		147	82		229		63	61		124
Dépréciations		(436)			(436)		(542)			(542)
Valeur de marché		23 183	8 165		31 348		30 254	7 422		37 676
Actions et autres titres à revenu variable		3 325		16 836	20 161		3 224		15 442	18 666
Valeur brute		3 399		18 045	21 444		3 447		17 079	20 526
Créances rattachées		1		2	3		1		1	2
Dépréciations		(75)		(1 211)	(1 286)		(224)		(1 638)	(1 862)
Valeur de marché		4 283		31 606	35 889		3 977		27 521	31 498
Total par type de portefeuille		29 201	31 153	16 836	77 190		36 516	29 743	15 442	81 701

2.3.4 Participations

2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2023				31/12/2022
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE SA	49,2	10 431		10 431	10 431
LA POSTE	66,0	5 023		5 023	4 816
CDC HABITAT	100,0	3 564		3 564	2 914
ICADE ⁽¹⁾	39,2	2 370	(225)	2 145	2 370
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	1 615
TRANSDEV GROUP	66,0	1 191	(310)	881	881
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	10,9	740		740	541
SUEZ HOLDING	11,8	728		728	728
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	34,5	566		566	566
ORPEA ⁽¹⁾	22,4	518		518	
EURONEXT NV ⁽¹⁾	7,3	365		365	365
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	33,3	352		352	352
Sous-total des principales participations		27 463	(535)	26 928	25 579
Autres titres de participation, avances et créances		8 609	(1 098)	7 511	5 907
Total des participations, avances et créances		36 072	(1 633)	34 439	31 486

(1) Participations cotées

Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE SA	EUR	21 122	7 760	1 115	49,2
LA POSTE	EUR	7 104	10 099	798	66,0
CDC HABITAT	EUR	3 339	2 108	162	100,0
ICADE	EUR	2 504	136	996	39,2
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	502	377	29,9
TRANSDEV GROUP	EUR	1 085	(357)	20	66,0
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	EUR	947	2 389	1 107	10,9
SUEZ HOLDING	EUR	6 132	(3 368)	(139)	11,8
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	1 516	(43)	133	34,5
ORPEA	EUR	Données non disponibles			22,4
EURONEXT NV	EUR	4 085		514	7,3
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	EUR	1 055	(11)	(34)	33,3

2.3.4.2 Mouvements

	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
(en millions d'euros)					
Titres de participation	29 857	2 729	(343)	(50)	32 193
Valeur brute	30 944	3 130	(493)	(49)	33 532
Participations et autres titres détenus à long terme	3 465	1 162	(329)	(49)	4 249
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	27 479	1 968	(164)		29 283
Provisions pour dépréciations	(1 087)	(401)	150	(1)	(1 339)
Participations et autres titres détenus à long terme	(593)	(114)	150	(1)	(558)
Parts dans les entreprises liées	(494)	(287)			(781)
Avances et créances rattachées	1 629	876	(247)	(12)	2 246
Valeur brute	1 896	955	(296)	(15)	2 540
Participations et autres titres détenus à long terme	1 558	385	(224)	(15)	1 704
Parts dans les entreprises liées	338	570	(72)		836
Provisions pour dépréciations	(267)	(79)	49	3	(294)
Participations et autres titres détenus à long terme	(254)	(62)	49	3	(264)
Parts dans les entreprises liées	(13)	(17)			(30)
Participations	31 486	3 605	(590)	(62)	34 439

(1) Dont 198 millions de prise de participations dans Euroclear, 518 millions d'euros dans ORPEA, 220 millions d'euros dans Coriance et 117 millions d'euros de cession de participations pour Viaduc de Millau (cf. faits marquants).

2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Immobilisations corporelles d'exploitation	474	20	(1)		493
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	914	45	(5)		954
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(440)	(25)	4		(461)
Immobilisations corporelles de placement	4 894	569	(578)	23	4 908
Immobilisations en cours - montant brut	16	9		(9)	16
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	254			9	263
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(173)	(7)			(180)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	5 165	1 069	(690)	23	5 567
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(393)	(502)	112		(783)
Immobilisations incorporelles	654	106	1		761
Concessions, licences, brevets - montant brut	1 196		(49)	255	1 402
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(798)	(177)	50		(925)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	256	283		(255)	284
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 022	695	(578)	23	6 162

2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges à répartir sur plusieurs exercices	37	20
Charges constatées d'avance	561	534
Produits à recevoir	292	308
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	111	83
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 343	4 149
Comptes de régularisation	5 344	5 094
Débiteurs divers	2 502	2 654
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	2 502	2 654
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	45	45
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
Actifs divers	2 547	2 699
Comptes de régularisation et actifs divers	7 891	7 793

(1) Dont au 31 décembre 2023, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 4 273 M€ (3 977 M€ au 31 décembre 2022) (Cf. note 2.6.1).

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	17	49
Comptes courants du fonds d'épargne	7 023	10 725
Intérêts courus	23	29
Dettes envers les établissements de crédit à vue	7 063	10 803
Comptes et emprunts à terme	4 289	4 217
Intérêts courus	20	17
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 309	4 234
Dettes envers les établissements de crédit	11 372	15 037

2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	71 893	76 088
Intérêts courus	357	327
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	72 250	76 415
Emprunts à la clientèle financière	47	23
Consignations ⁽²⁾	14 831	14 219
Comptes créditeurs à terme	660	333
Titres donnés en pension livrée	161	
Autres sommes dues à la clientèle	46	26
Intérêts courus	746	783
Autres dettes envers la clientèle	16 491	15 384
Opérations avec la clientèle	88 741	91 799

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 71 893 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 40 712 M€ (47 207 M€ au 31 décembre 2022) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 8 157 M€ (7 613 M€ au 31 décembre 2022) ;
- des huissiers pour 529 M€ (502 M€ au 31 décembre 2022) ;
- des autres professions juridiques pour 2 591 M€ (2 098 M€ au 31 décembre 2022) ;
- du FRR pour 528 M€ (733 M€ au 31 décembre 2022) ;
- de l'Acoss pour 12 232 M€ (10 011 M€ au 31 décembre 2022).

(2) Dont 7 250 M€ (6 886 M€ au 31 décembre 2022) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Émissions à court terme	15 253	15 805
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	19 997	17 193
Dettes rattachées	170	99
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	35 420	33 097
Dettes représentées par un titre	35 420	33 097

(1) Dont au 31 décembre 2023, 10 004 M€ de placement privé, et 9 993 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon %	ISIN	31/12/2023
CHF	26/06/2028	0.000	CH0591979643	108
CHF	16/06/2026	0.000	CH0506071346	108
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	188
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	27
CHF	12/11/2027	0.300	CH0386949348	269
CHF	28/11/2029	1.750	CH1231312674	108
CHF	24/02/2031	1.750	CH1249151049	108
EUR	19/06/2024	0.000	FR0013426426	500
EUR	15/09/2025	0.010	FR0013534443	500
EUR	01/06/2026	0.010	FR0014003RL9	500
EUR	18/09/2028	0.750	FR0013365269	1 000
EUR	25/11/2027	3.000	FR001400DCH4	500
EUR	25/05/2028	3.000	FR001400I3M4	500
EUR	25/05/2033	3.175	FR001400FTZ5	1 000
EUR	25/11/2030	3.375	FR001400LFC1	500
GBP	25/02/2026	0.250	FR0014001MV3	289
GBP	16/12/2024	1.125	FR0014007OY0	346
GBP	26/08/2025	4.500	FR001400I3H4	375
JPY	30/07/2024	0.070	JP525023BL76	64
JPY	16/06/2027	0.174	FR001400AXN4	161
JPY	30/07/2024	0.725	JP525023DE73	69
JPY	29/11/2028	1.302	FR0011643766	57
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	272
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	634
USD	05/02/2025	1.375	FR0014007VT5	543
USD	05/02/2025	1.375	FR0014007VT5	362
USD	20/01/2026	4.250	FR001400F638	905
Total des émissions de référence				9 993

2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance	801	848
Charges à payer	33	90
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	594	365
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 477	4 097
Comptes de régularisation	5 905	5 400
Versements restant à effectuer sur titres	1 549	950
- sur titres de participation	770	237
- sur TAP	779	713
Autres créditeurs divers	838	443
Créditeurs divers	2 387	1 393
Comptes de régularisation et passifs divers	8 292	6 793

(1) Dont au 31 décembre 2023, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 4 273 M€ (3 977 M€ au 31 décembre 2022) (Cf. note 2.6.1).

2.3.11 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour engagements sociaux	176	52	(18)	(7)		203
- retraites	32	7	(5)	(1)		33
- médailles du travail	27	6	(1)			32
- autres ⁽¹⁾	117	39	(12)	(6)		138
Provisions pour risques immobiliers	1	(1)				
Provisions pour risques de contrepartie	6	2				8
- engagement par signature	1					1
- prêts						
- autres	5	2				7
Provisions sur instruments de marché	2	13		(2)		13
Autres provisions pour risques et charges	310	13	(30)	(10)		283
- sur prêts bonifiés	286	2	(28)			260
- autres	24	11	(2)	(10)		23
Provisions	495	79	(48)	(19)		507

(1) Un nouveau dispositif pérenne de mesure d'aménagement du temps de travail en fin de carrière a été signé en février 2022 permettant aux collaborateurs de l'établissement public d'alléger leur temps de travail de 10% ou 20% durant les 3 ans au maximum qui précèdent leur départ à la retraite. Cet allègement du temps de travail, rendu possible par une dotation d'autorisations d'absences allouée par l'employeur et par une contribution en jours de congés du collaborateur, constitue un régime d'avantage à long terme à prestations définies qui fait l'objet d'une estimation actuarielle évaluée à 12 M€ au 31 décembre 2023.

2.3.12 Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2021	Affectation du résultat 2021	Versement au titre du résultat 2021	Versement au titre du résultat 2022	Résultat au 31 décembre 2022	Capitaux propres au 31 décembre 2022	Affectation du résultat 2022	Versement au titre du résultat 2022	Versement au titre du résultat 2023	Résultat au 31 décembre 2023	Capitaux propres au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	3 127	1 941	(1 817)			3 251	2 173	(1 630)			3 794
Résultat de l'exercice	1 941	(1 941)			2 173	2 173	(2 173)			2 181	2 181
Acompte sur versement à l'état	(621)		621	(990)		(990)		990	(887)		(887)
Capitaux propres - hors FRBG	23 659		(1 196)	(990)	2 173	23 646		(640)	(887)	2 181	24 300
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	24 215		(1 196)	(990)	2 173	24 202		(640)	(887)	2 181	24 856

2.3.13 Risques de crédit

2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2023					31/12/2022	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	37 591					37 591	38 596
Europe	307					307	
Autres							
Total	37 898					37 898	38 596
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	22 660					22 660	22 589
De 3 mois à 1 an	400					400	1 128
De 1 an à 5 ans	2 341					2 341	2 070
Supérieure à 5 ans	12 497					12 497	12 809
Total	37 898					37 898	38 596

2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2023					31/12/2022	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructuré	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	4 802	34	142	193	(194)	4 977	4 179
Europe	1					1	1
Autres	1		1	1	(2)	1	1
Total	4 804	34	143	194	(196)	4 979	4 181
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	468		12	9	(15)	474	386
De 3 mois à 1 an	277	1	8	12	(11)	287	235
De 1 an à 5 ans	1 205	9	37	51	(51)	1 251	958
Supérieure à 5 ans	2 854	24	86	122	(119)	2 967	2 602
Total	4 804	34	143	194	(196)	4 979	4 181
Répartition par secteur							
HLM	172					172	116
Etats et assimilés							
EPIC	310		4		(4)	310	274
Collectivités locales	348		34	1	(7)	376	198
Sociétés non financières	2 692	33	37	18	(27)	2 753	2 309
Administrations privées	107		58	31	(15)	181	172
Administrations publiques	47					47	19
Clients particuliers	724	1	9	17	(17)	734	711
Sociétés financières	288			125	(125)	288	258
Autres	116		1	2	(1)	118	124
Total	4 804	34	143	194	(196)	4 979	4 181

2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	32 626	9		(345)	32 290	35 863
Europe	16 489			(129)	16 360	13 953
Autres ⁽¹⁾	8 494			(115)	8 379	13 220
Total	57 609	9		(589)	57 029	63 036
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	3 956	4		(7)	3 953	2 745
De 3 mois à 1 an	13 574			(3)	13 571	22 043
De 1 an à 5 ans	14 831	2		(88)	14 745	15 971
Supérieure à 5 ans	25 248	3		(491)	24 760	22 277
Total	57 609	9		(589)	57 029	63 036
Répartition par notation synthétique ⁽²⁾						
AAA	2 597				2 597	1 398
AA	23 127			(2)	23 125	28 369
A	21 270			(34)	21 236	23 078
BBB	5 630			(183)	5 447	5 243
BB	878			(34)	844	806
B						
CCC						
Non noté	4 107	9		(336)	3 780	4 142
Total	57 609	9		(589)	57 029	63 036

(1) Dont 2 946 M€ d'encours pour le Royaume-Uni (4 082 M€ au 31 décembre 2022).

(2) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31/12/2023				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	22 660	400	2 341	12 497	37 898
Opérations avec la clientèle	474	287	1 251	2 967	4 979
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	3 953	13 571	14 745	24 760	57 029
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	7 127	132	722	3 391	11 372
Opérations avec la clientèle	74 388	354	856	13 143	88 741
Dettes représentées par un titre	10 522	6 980	8 017	9 901	35 420

2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	62 670	30	17	882	63 599
Caisse, banques centrales	629				629
Effets publics et valeurs assimilées	24 298	5		769	25 072
Créances sur les établissements de crédit	37 743	25	17	113	37 898
Opérations avec la clientèle	4 979				4 979
Comptes ordinaires débiteurs	343				343
Autres concours à la clientèle à terme	4 636				4 636
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	38 974	7 622	1 207	4 315	52 118
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 045	5 948	18	1 946	31 957
Actions et autres titres à revenu variable	14 929	1 674	1 189	2 369	20 161
Participations	34 433			6	34 439
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 058		62	42	6 162
Comptes de régularisation et actifs divers	7 382	332	61	116	7 891
Total Actif	154 496	7 984	1 347	5 361	169 188
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	11 345	4	4	19	11 372
Dettes envers les établissements de crédit à vue	7 036	4	4	19	7 063
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 309				4 309
Opérations avec la clientèle	87 917	471	44	309	88 741
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	71 432	471	44	303	72 250
Autres dettes envers la clientèle	16 485			6	16 491
Dettes représentées par un titre	13 295	17 418	1 784	2 923	35 420
Comptes de régularisation et passifs divers	7 918	257	28	89	8 292
Provisions	505	2			507
Dépôts de garantie					
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
					0
Capitaux propres - hors FRBG	24 300				24 300
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	3 794				3 794
Résultat de l'exercice	2 181				2 181
Acompte sur versement à l'état	(887)				(887)
Total Passif	145 836	18 152	1 860	3 340	169 188

2.4 Notes relatives au hors-bilan

2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	16	4
Devises achetées non encore reçues	14	3
Euros vendus non encore livrés	14	3
Devises vendues non encore livrées	16	4
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	10 043	11 117
<i>Devises à livrer</i>	10 071	11 060
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	18 724	21 012
<i>Euros à livrer</i>	18 324	20 719
Report/Déport non couru		
À recevoir	145	239
À payer	86	180

2.4.2 Instruments financiers à terme

2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2023				31/12/2022			
	Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture		Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt ⁽¹⁾	Engagements reçus - Vente/Prêt ⁽¹⁾	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	7 121	7 001	31 815	31 815	12 941	12 938	34 604	34 604
Instruments de taux d'intérêt	7 121	7 001	31 815	31 815	12 941	12 938	34 604	34 604
<i>Valeur de marché</i>	<i>10</i>	<i>6</i>	<i>1 490</i>	<i>202</i>	<i>4</i>	<i>51</i>	<i>2 075</i>	<i>187</i>
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré					(10)	10		
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change					(10)	10		

(1) La Caisse des Dépôts ne détient pas d'opérations classées en portefeuille de gestion spécialisée (catégorie D).
Aucun transfert n'a été réalisé.

2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2023					31/12/2022				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	8 921	14 494	6 571	8 950	38 936	11 692	21 778	5 690	8 385	47 545
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	8 886	14 410	6 571	8 949	38 816	11 692	21 778	5 690	8 382	47 542
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change						(10)				(10)
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change						10				10

2.4.2.3 Ventilation par devise

	31/12/2023				31/12/2022			
	EUR	USD	Autres	Total	EUR	USD	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	35 852	634	2 450	38 936	44 306	890	2 349	47 545
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	35 732	634	2 450	38 816	44 303	890	2 349	47 542
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change								
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Achat/Emp Op condi Autres instruments					(10)			(10)
Vente/Pret Op condi Autres instruments					10			10

2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
France	2 139	2 060
Europe ⁽¹⁾	25 286	3 049
Autres ⁽²⁾	11 391	42 433
Total	38 816	47 542

(1) Dont Allemagne pour 24 682 M€ (2 107 M€ au 31 décembre 2022).

(2) Dont Royaume-Uni pour 11 328 M€ (42 361 M€ au 31 décembre 2022).

2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)								
Engagements donnés sains	42 080	6	5	42 091	43 132	6	2	43 140
Engagements donnés douteux	2			2	224			224
Total des engagements donnés	42 082	6	5	42 093	43 356	6	2	43 364

2.5 Notes relatives au compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur banques centrales	23	5
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	189	24
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	305	230
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	986	216
Autres intérêts et produits assimilés	16	6
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 519	481
Intérêts sur banques centrales	0	(21)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(463)	(52)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(56)	(46)
Charges sur report/Déport	(159)	(132)
Autres intérêts et charges assimilées	(21)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(699)	(253)

2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4	
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		10
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	87	77
Autres intérêts et produits assimilés	3	17
Produit sur report/Déport	5	25
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	67	6
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	166	135
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(680)	(236)
Intérêts sur consignations	(49)	(42)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(21)	(2)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(16)	
Autres intérêts et charges assimilées	(13)	(6)
Charges sur report/Déport	(10)	(23)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(789)	(309)

2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics	62	42
Obligations	229	35
Autres titres à revenu fixe	803	228
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	1 094	305
Effets publics	493	445
Obligations	119	96
Autres titres à revenu fixe	64	68
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	676	609
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 770	914
Euro commercial papers	(599)	(187)
Certificats de dépôts	(61)	(14)
Bons à moyen terme négociables	(17)	(15)
Euro medium term notes	(316)	(194)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(993)	(410)

2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Micro-couverture	1 261	640
Swaps de taux	85	154
Swaps financiers	77	92
Swaps de change	1 099	394
Sur titres		1
Autres intérêts et produits assimilés	1 261	641
Micro-couverture	(1 587)	(527)
Swaps de taux	(357)	(102)
Swaps financiers	(131)	(26)
Swaps de change	(1 099)	(399)
Sur titres		(17)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 587)	(544)

2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actions	16	28
OPCV	35	28
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	51	56
Actions	789	752
OPCV	26	36
Autres titres à revenu variable	3	2
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	818	790
Revenus des titres de participation	1 208	1 352
Revenus des titres à revenu variable	2 077	2 198

2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	1			
Opérations avec la clientèle	3	(1)	3	
Opérations sur titres	2	(11)	1	(11)
Prestations de services et divers	14	(22)	12	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
Commissions	20	(35)	16	(33)
Produits et charges de commissions		(15)		(17)

2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	3	10
Résultats sur opérations sur instruments financiers	44	31
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	47	41

2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de cession des titres de placement	45	18
- effets publics et valeurs assimilées	(2)	(1)
- obligations	3	
- autres titres à revenu fixe	20	(13)
- actions	36	23
- OPC et autres titres à revenu variable	(12)	9
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽¹⁾	327	(834)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	371	(816)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	590	825
- actions	521	737
- OPC et autres titres à revenu variable	69	88
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	(5)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	430	(362)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	1 016	458
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 387	(358)

2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement		(58)	30	(4)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	58	(508)	8	(154)
Revenus et charges sur immeubles de placement	229	(31)	269	(25)
Produits et charges sur immobilisations de placement	287	(597)	307	(183)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	22		20	
Rémunérations versées aux préposés		(37)		(22)
Autres produits et charges divers d'exploitation	58	(317)	77	(308)
Dotations/Reprises aux provisions pour autres produits & charges diverses d'exploitation bancaire			1	
Autres produits et charges d'exploitation	80	(354)	98	(330)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	367	(951)	405	(513)
Total net		(584)		(108)

2.5.10 Charges générales d'exploitation

2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(463)	(423)
Autres charges sociales	(275)	(256)
Intéressement	(44)	(39)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(74)	(69)
Dotations/Reprises aux provisions	(27)	30
Frais de personnel	(883)	(757)
Impôts et taxes	(29)	(28)
Loyers, charges locatives	(34)	(20)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(172)	(153)
Services extérieurs - divers	(97)	(77)
Autres charges	(30)	(27)
Autres frais administratifs	(363)	(306)
Refacturation	670	593
Refacturation	670	593
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	
Charges générales d'exploitation	(575)	(470)

2.5.10.2 Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2023	31/12/2022
Effectif moyen cadres Droit public	1 643	1 511
Effectif moyen cadres Droit privé	2 508	2 382
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	24	25
Effectif moyen : cadres	4 175	3 917
Effectif moyen non cadres Droit public	2 369	2 385
Effectif moyen non cadres Droit privé	288	262
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	44	51
Effectif moyen : non cadres	2 701	2 698
Total effectif moyen	6 876	6 616
Effectif de clôture cadres Droit public	1 698	1 575
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 584	2 453
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	23	24
Effectif de clôture : cadres	4 305	4 052
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 387	2 403
Effectif de clôture non cadres Droit privé	324	274
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	39	47
Effectif de clôture : non cadres	2 750	2 724
Total effectif de clôture	7 055	6 776

2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(177)	(151)
Concessions et logiciels	(177)	(151)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(25)	(26)
Immeubles et agencements	(22)	(22)
Mobiliers, matériels et outillages	(3)	(4)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(202)	(177)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(202)	(177)

2.5.12 Coût du risque

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Dépréciation des créances	(12)	(10)
Risques de contrepartie	(2)	
Risques sur engagements de signature		
Autres risques	(6)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(20)	(10)
Dépréciation des créances	26	39
Risques de contrepartie		9
Risques sur engagements de signature		4
Autres risques	5	15
Reprises de dépréciations et provisions	31	67
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(29)	(60)
Pertes et récupérations	(29)	(60)
Coût du risque	(18)	(3)

2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	62	179
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	62	179
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾	219	242
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(279)	190
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(60)	432
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	611

(1) Dont 120 millions d'euros de plus-value de cession de participations Compagnie Eiffage Viaduc de Millau (cf. faits marquants).

2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(586)	(199)
Charge d'impôt	(586)	(199)

2.6 Notes spécifiques

2.6.1 Plan France 2030

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	96	97	96	97
Développement technologie	466	524	466	524
Économie sociale et solidaire	22	25	22	25
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	21	25	21	25
Fonds national d'amorçage	58	79	58	79
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotecnologies	132	211	132	211
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	338	545	338	545
Ville de demain	271	296	271	296
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	1	1	1	1
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	7	9	7	9
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	1	2	1	2
French Tech Accélération	166	176	166	176
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	28	32	28	32
Fonds Accélération Biotech Santé	310	320	310	320
Fonds de fonds de retournement	120	123	120	123
Innovation numérique pour l'excellence éducative	35	35	35	35
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	32	36	32	36
Fonds de fonds quartiers prioritaires	44	46	44	46
Territoires d'innovation de grande ambition	276	287	276	287
Territoires d'innovation pédagogique	103	101	103	101
Adaptation et qualification main d'œuvre	109	149	109	149
Sociétés universitaires et de recherche	78	78	78	78
Accélération du développement des Ecosystèmes d'innovation performants	179	163	179	163
Grands défis	300	300	300	300
Enveloppes dédiées aux fonds du PIA4	1 055	305	1 055	305
PIA3 Plan Innovation Outre-Mer	13		13	
Comptes de régularisation	4 273	3 977	4 273	3 977

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt ou depuis 2022, sous le nom de « Plan France 2030 ».

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) pour une enveloppe d'un montant global de 8 796 M€ depuis 2010 ;
- dans le cadre du PIA 2 pour une enveloppe d'un montant global de 1 554 M€ depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 pour une enveloppe d'un montant global de 1 843 M€ depuis 2017 ;
- dans le cadre du PIA 4 pour une enveloppe d'un montant global de 1 408 M€ depuis 2021.

Toutes ces enveloppes peuvent être constituées de plusieurs « fonds » dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2023			31/12/2022
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Total de l'exposition	25 226	(154)	25 072	24 192
Afrique du Sud	25	(1)	24	24
Allemagne	147		147	147
Autriche	112		112	113
BEI (Supranational)	288		288	288
BIRD (Supranational)	125		125	54
Belgique	1 262		1 262	130
Bulgarie	53	(4)	49	37
Chili	250	(10)	240	220
Colombie	147	(7)	140	134
Croatie	104	(4)	100	84
Finlande	25		25	25
France	19 723		19 723	20 337
Grèce	3	(3)		
Indonésie	165	(10)	155	227
Israël	935	(13)	922	843
Luxembourg	774		774	759
Mexique	241	(26)	215	204
Pologne	161	(4)	157	51
Pérou	205	(19)	186	172
Roumanie	267	(34)	233	190
République de Corée (Corée du Sud)	8		8	5
Slovénie	54	(4)	50	54
Togo	53	(13)	40	39
Venezuela	99	(2)	97	55

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie

Caisse des dépôts et consignations
Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels de la Section
Générale

Exercice clos le 31 décembre 2023

Caisse des dépôts et Consignations

56 rue de Lille
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2023 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.
- KPMG : les principales missions réalisées sur l'exercice 2023 ont porté sur des attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, services fiscaux autorisés en application des règles applicables aux pays concernés, examens limités.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la Caisse des Dépôts et Consignations, au 31 décembre 2023 pour un montant net de 34,4 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé par le contexte géopolitique, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au contexte macroéconomique actuel (inflation, taux d'intérêts, etc.).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation effectuée par la direction, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, les cours de bourse utilisés pour déterminer les cours moyens retenus ; ❖ Apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la situation économique actuelle avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ; ❖ Apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille	
(Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la Caisse des Dépôts et Consignations, au 31 décembre 2023 sont constitués de 16,8 milliards d'euros, dont 14,0 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la Caisse des Dépôts et Consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus) et les impacts du contexte géopolitique, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au contexte macroéconomique actuel (inflation, taux d'intérêts, etc.). S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille effectuée par la direction, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, les cours de bourse utilisés pour déterminer les cours moyens retenus ; ❖ Obtenir, sur la base d'un échantillon, les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernés, établies à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille, prenant en compte, le cas échéant, les impacts du contexte économique ; ❖ Apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues à la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière adressés à la Commission de Surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet Mazars et du 31 décembre 2021 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 20ème année de sa mission sans interruption, dont 17 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet KPMG dans la 2ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

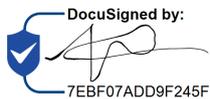
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 18 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

7EBF07ADD9F245F...

Virginie Chauvin

DocuSigned by:

0ACA167EB2014A5...

Gilles Magnan

KPMG S.A.

DocuSigned by:

5CB81027E540455... 4CA...

Marie-Christine Jolys

Eric Amato